



1 - 5 octobre 2012

Montpellier & les Causses et les Cévennes, France

Paysages culturels de l'agropastoralisme :
Réseau méditerranéen 2012

SEMAINE DE RENCONTRES INTERNATIONALES

PAYSAGE CULTUREL ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE : QUELLE GOUVERNANCE ET GESTION TERRITORIALE ?

Les Causses et les Cévennes : expérience d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial & coopération avec les pays du bassin méditerranéen

Les Causses et les Cévennes : un paysage culturel évolutif vivant, universel et exceptionnel...

Les Causses et les Cévennes ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en juin 2011 comme «paysages culturels évolutifs vivants de l'agropastoralisme méditerranéen». Cette inscription est, pour la région, une opportunité de faire connaître, préserver et faire évoluer un territoire considéré comme paysage historique à la fois universel et exceptionnel. Elle devrait favoriser l'élaboration d'un projet territorial de développement durable en facilitant la mise en cohérence, à différentes échelles, des politiques et des instruments existants.

Un des enjeux majeurs de cette inscription est de développer des outils et de construire une démarche permettant d'apprendre à préserver et valoriser des paysages agropastoraux construits au cours de l'histoire, combinés à un patrimoine naturel. Ceux-ci sont en effet, partout dans le monde, menacés par l'érosion des diversités culturelle et naturelle sous l'effet de la croissance démographique, de l'intensification de la production agricole et de la généralisation de modèles productifs, touristiques et d'aménagement de l'espace destructeurs.

L'expérience des Causses et des Cévennes, dans l'élaboration du projet d'inscription (la construction du dossier notamment) comme, aujourd'hui dans l'application et la mise en œuvre de la protection et valorisation des valeurs patrimoniales incarnées dans ce paysage culturel (la mise en œuvre d'un «plan de gestion» du Bien), a donc des implications au delà de cette région française. Elle doit servir de laboratoire grandeur nature pour appuyer et stimuler l'identification, l'inscription et la préservation d'autres paysages agropastoraux dans l'ensemble du bassin méditerranéen et au delà.

La « Semaine de rencontres » d'octobre 2012 autour du Bien des Causses et des Cévennes doit être ainsi l'occasion de renforcer un réseau permettant, d'une part aux pays méditerranéens de bénéficier de l'expérience française et, d'autre part, à celle-ci de s'inscrire dans une démarche d'approfondissement de la compréhension de son patrimoine et de coopération et d'actions communes avec d'autres pays.

NOS OBJECTIFS

Cette semaine s'inscrit en aval des recommandations du 35ème Comité du patrimoine mondial de 2011 et dans la continuité du travail engagé lors des réunions de Meyrueis et de Tirana. Les objectifs de la Semaine sont les suivants :

- » réaliser une étape importante du travail de réseau sur les paysages culturels évolutifs vivants de l'agropastoralisme méditerranéen en restituant l'expérience du processus d'inscription des Causses et des Cévennes ;
- » identifier et partager avec les responsables du patrimoine mondial, les gestionnaires du Bien, les acteurs locaux, les représentants du réseau méditerranéen et le public, les enjeux, opportunités et défis de la gestion de la gouvernance territoriale des paysages culturels agropastoraux méditerranéens ;
- » promouvoir la Convention du patrimoine mondial et plus particulièrement identifier des projets potentiels relatifs aux paysages culturels agropastoraux dans la zone méditerranéenne ;
- » par ailleurs, il s'agit également de proposer un accompagnement des projets potentiels émergents et de trouver les moyens d'actions futures ainsi que de susciter des initiatives de collaboration et coordination ;
- » enfin, il s'agira dans le cadre de cette Semaine de rencontres et de ses suites d'identifier un partenaire dans un pays du sud de la rive méditerranéenne pour l'organisation d'activités en 2013-2014.



Des démarches convergentes en faveur de l'agropastoralisme

UN ENGAGEMENT DE LA FRANCE...

En juin 2011, à Paris, lors de sa 35^{ème} session, le Comité du patrimoine mondial a décidé d'inscrire « les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen » sur la Liste du patrimoine mondial et a recommandé, entre autres, à la France, État partie à la Convention : « de poursuivre les travaux engagés au niveau international pour mieux documenter les paysages culturels de l'agropastoralisme afin de promouvoir des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial d'autres sites qui reflètent des réponses culturelles distinctes et exceptionnelles associées à des variantes du pastoralisme méditerranéen. »

Ainsi, l'État français s'est engagé à piloter un groupe de travail sur le thème de l'agropastoralisme méditerranéen en lien étroit avec les structures de gouvernance et de gestion du site et en partenariat avec les acteurs locaux (recherche, groupements professionnels, collectivités territoriales ...) et les partenaires nationaux et internationaux.

L'inscription des Causses et des Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen, constitue donc une opportunité d'engager une démarche d'identification des valeurs patrimoniales de l'agropastoralisme méditerranéen et de mener une réflexion collective et opérationnelle sur ce thème. Dans un second temps, ce travail doit favoriser, sous l'égide d'autres États parties, l'identification de sites susceptibles de se porter candidat à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

... ET DU CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Cet engagement est centré sur la valorisation des conclusions du Rapport périodique pour la Région Europe et pour la Région des États Arabes. La démarche proposée s'inscrit dans les suites de l'exercice du Rapport Périodique sur l'application de la Convention du patrimoine mondial dans les États Arabes. En effet, les conclusions du Rapport Périodique pour la Région Europe (2001-2006) et dans la Région États Arabes (2008-2010) préconisent, entre autres, l'identification de paysages culturels. L'identification et la valorisation des paysages culturels font partie des actions du Programme Régional des États arabes.

LES PRÉCONISATIONS DE LA RENCONTRE D'HAMMAMET (TUNISIE)

Plus récemment, la rencontre d'Hamamet organisée du 12 au 14 janvier 2012 dans le cadre d'Euromed Heritage sur la protection des paysages culturels préconisait également l'identification et la valorisation de paysages culturels de l'agropastoralisme.

DES TRAVAUX INTERNATIONAUX ENGAGÉS PAR LA FRANCE DEPUIS 2007

L'élaboration du dossier d'inscription du site des Causses et des Cévennes a été longue mais a permis d'ouvrir une réflexion de fond sur les paysages pastoraux. Ainsi la France a engagé un travail de prise en compte et d'identification d'un certain type de paysage culturel : les paysages culturels agropastoraux, voire agro-sylvo-pastoraux. Deux réunions d'experts ont été organisées.

1^{ÈRE} RÉUNION THÉMATIQUE D'EXPERTS SUR LES PAYSAGES CULTURELS DE L'AGROPASTORALISME MÉDITERRANÉEN

Septembre 2007, Meyrueis, France

En 2007 une première réunion d'experts s'est tenue en France afin de répondre à la demande du Comité du patrimoine mondial d'approfondissement de l'identification des valeurs des paysages culturels de l'agropastoralisme. Une quarantaine d'experts internationaux du bassin méditerranéen ainsi que des représentants de l'UNESCO, de l'ICOMOS, de l'UICN, de l'EFNCP se sont réunis pendant trois jours et ont fait plusieurs recommandations portant sur la définition, l'identification de l'agropastoralisme, la représentativité, les spécificités et la comparaison des paysages culturels de l'agropastoralisme. Les participants ont également proposé de créer un réseau associant professionnel, chercheur et institutionnel pour poursuivre et élargir le travail engagé en mobilisant des partenaires d'autres pays de la Méditerranée.



2^{ÈME} RÉUNION THÉMATIQUE D'EXPERTS

Novembre 2009, Tîrana, Albanie

La deuxième réunion thématique d'experts sur les paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen a eu lieu en 2009 en Albanie. Cette rencontre a accueilli une quarantaine de participants, représentant différents pays européens et du bassin méditerranéen, ainsi que l'ICOMOS et l'UICN. La rencontre a permis de confirmer la pertinence de la thématique par rapport à la catégorie « paysage culturel évolutif » et d'approfondir les questions de la patrimonialisation du pastoralisme et de ses liens avec le développement durable. Elle a également permis de poursuivre et d'élargir le travail engagé en 2007 en mobilisant des partenaires d'autres pays de la Méditerranée et en complétant le panel des disciplines.



Les documents des deux séminaires sont disponibles en ligne sur <http://resopasto.iamm.fr>.

Les enjeux liés aux paysages culturels agropastoraux

LES PAYSAGES CULTURELS, UNE NOTION PRISE EN COMPTE PAR L'UNESCO

En 1992, la Convention du patrimoine mondial est devenue le premier instrument juridique international à reconnaître et à protéger les paysages culturels. En effet, le Comité du patrimoine mondial a adopté des orientations permettant l'inscription de tels types de sites sur la Liste du patrimoine mondial.

Les paysages culturels représentent les "ouvrages combinés de la nature et de l'Homme" désignés à l'Article 1 de la Convention. Ils illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence des contraintes et/ou des atouts de leur environnement naturel et les forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes. Les paysages culturels – landes d'allure steppique, cultures en terrasses, jardins ou lieux sacrés, etc. - témoignent du génie créateur de l'être humain, de l'évolution sociale, du dynamisme spirituel et imaginaire de l'humanité. Ils font partie de notre identité collective. Ils ont souvent une valeur exceptionnelle, voire universelle.

Les paysages culturels reflètent des pratiques techniques et

Les « Orientations » définissent trois catégories spécifiques de paysages culturels :

(1) **Les paysages clairement définis**, conçus intentionnellement par l'Homme, souvent à des fins esthétiques, tels les parcs et jardins ;

(2) **Les paysages évolutifs** résultant d'une exigence à l'origine sociale, économique, administrative et/ou religieuse, qui ont atteint leur forme actuelle par association et en réponse à leur environnement naturel. Ils se subdivisent en deux catégories :

- » les paysages reliques (ou fossiles) qui ont subi un processus évolutif actuellement arrêté et dont les caractéristiques essentielles restent matériellement visibles ;
- » les paysages vivants qui conservent un rôle social actif dans la société contemporaine, étroitement associé au mode de vie et de production traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue.

(3) **les paysages associatifs** dont l'inclusion sur la Liste du patrimoine mondial se justifie par la force d'association des phénomènes religieux, artistiques ou culturels de l'élément naturel plutôt que par des traces culturelles tangibles qui peuvent être insignifiantes ou même inexistantes.

sociales spécifiques et d'utilisation des terres prenant en compte les caractéristiques et les limites de l'environnement naturel dans lequel ils sont établis ainsi qu'une relation à la nature liée aux représentations des ressources naturelles dans les sociétés agraires et chez les individus. Ces représentations sont susceptibles de prendre aussi des formes de spiritualité originales. La protection des paysages culturels peut s'appuyer sur certaines techniques modernes d'utilisation et de gestion des terres, viables sur le plan économique, mais conservant ou améliorant les valeurs naturelles du paysage et le caractère durable de ces valeurs.

Les paysages de l'agropastoralisme entrent dans la catégorie des paysages culturels évolutifs vivants. L'existence de formes traditionnelles agropastorales, éventuellement modernisées (transhumance en camion au Sud et mise en place de clôtures au Nord par exemple) permet dans de nombreuses régions du monde le maintien sinon le contrôle d'une diversité biologique spécifique. Ces systèmes de pratiques sont associés à des paysages relativement ouverts et emblématiques, révélateurs de sociétés rurales locales fortement typées, en particulier dans leur aptitude à valoriser et gérer des ressources naturelles hétérogènes, dispersées, difficiles d'accès et souvent faiblement productives. La protection des paysages culturels traditionnels associés à l'agropastoralisme dans ses formes modernes, est par conséquent utile pour le maintien de cette biodiversité et pour le renforcement d'une culture originale vivante.

MIEUX CONNAITRE ET MIEUX GÉRER LES PAYSAGES CULTURELS AGROPASTORAUX

LES PAYSAGES CULTURELS AGROPASTORAUX : UN ENJEU DE CONNAISSANCE

L'agropastoralisme est défini comme un système d'élevage qui utilise en grande partie les ressources végétales spontanées pour le pâturage, le plus souvent de façon extensive, soit sur l'exploitation même, soit dans le cadre de la transhumance ou du nomadisme. Les cultures fourragères produites sur place et autres compléments achetés, ne viennent qu'en appoint de l'alimentation des troupeaux à certaines périodes de l'année.

Le pastoralisme est une des pratiques les plus anciennes de l'activité humaine. Il produit des paysages spécifiques, à la fois par la marque qu'il imprime au territoire et par les traditions culturelles matérielles et immatérielles associées. Capable d'une très grande résilience, le pastoralisme est toutefois exposé à des mutations profondes dans certaines régions et il est en voie de disparition dans d'autres.

Comme pour d'autres catégories de biens culturels ou naturels, l'objectif de préservation des paysages culturels évolutifs vivants de l'agropastoralisme nécessite d'approfondir la connaissance et la définition de leurs attributs et caractéristiques, de leurs diversités,

et des composantes socioculturelles qui ont contribué à les façonner sur des territoires donnés. Il est donc important de mener un travail d'identification de la diversité de l'agropastoralisme dans le passé et à notre époque (typologies, répartition géographique, paysages, objets patrimoniaux, objets immatériels,...) et un travail de compréhension de ce qui permet de maintenir l'essence même des paysages culturels associés - qui leur confère une valeur universelle, fût-ce au prix d'une évolution des pratiques.

La thématique de l'agropastoralisme s'inscrit ainsi dans les nouveaux paradigmes du patrimoine-mouvement qui va de la prise en compte des édifices à celle des territoires, des communautés patrimoniales et qui conduit à la valorisation de systèmes patrimoniaux complexes et vivants.

DES VALEURS PATRIMONIALES SPÉCIFIQUES QUI NÉCESSITENT DES STRUCTURES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION ADAPTÉES

La gestion d'un "paysage culturel évolutif vivant" de type agropastoral suppose donc - au delà de la gestion "classique" d'un patrimoine - d'articuler les activités de développement économique de l'agropastoralisme au niveau d'un territoire avec la conservation des valeurs patrimoniales du Bien. Ce questionnement rejoint le thème du 40ème anniversaire de la Convention du patrimoine mondial : celui de la relation entre patrimoine et communautés locales.



Balkans occidentaux



Haut Atlas, Maroc



Montado portugais



Steppe tunisienne



Péloponèse, Grèce

Programme de la semaine de rencontres

Ces rencontres auront lieu sur quatre jours et demi à Montpellier et dans les Causses et les Cévennes et comprendront trois volets principaux.

(1) La première journée (Retour d'expérience) consistera en un travail en salle pour les membres du réseau méditerranéen, de présentation des cadres normatifs internationaux en matière de patrimoine d'une part et de restitution synthétique, pour la première fois, de l'expérience française, d'autre part.

(2) Les trois journées de terrain et d'échanges se dérouleront sur le territoire des Causses et des Cévennes. Les membres du réseau méditerranéen pourront ainsi parcourir et appréhender le Bien et ses caractéristiques *in situ*, aux côtés des différentes parties prenantes.

Des conférences et des réunions publiques viendront compléter ces échanges sur le terrain en abordant les points cruciaux du triptyque gestion-préservation-développement du patrimoine agropastoral. Dans trois villes du site, trois moments d'échanges avec les membres du réseau et le public seront organisés autour d'une thématique déclinée au niveau international et au niveau local. Cette démarche permettra au réseau méditerranéen d'aborder en situation et en public l'identification, la gestion et la gouvernance du Bien. Un paysage culturel évolutif vivant comme les Causses et les Cévennes concerne en effet, un grand nombre d'acteurs, impliqués à des degrés divers dans la préservation et gestion du bien patrimonial.

(3) Enfin une demi-journée sera réservée à l'élaboration d'une synthèse et de recommandations par les membres du réseau et les participants.



J1 - LUNDI 1^{ER} OCTOBRE

Montpellier

Retour d'expérience : Construction et évolution des normes patrimoniales internationales et inscription des Causses et des Cévennes sur la Liste du patrimoine mondial.

MATINÉE

Présentation des cadres normatifs et évolution des doctrines et usages, spécificité de la Convention du patrimoine mondial.

1. Invention du paysage : Homme, culture, nature.
2. Les cadres normatifs des grands forums mondiaux.
3. Conservation et gestion.

MIDI

Inauguration des Rencontres.

APRÈS-MIDI

Le dossier des Causses et des Cévennes : identification, construction, évolution, apprentissage.

1. Histoire du dossier et de son évolution.
2. Construction et identification des attributs et des valeurs.
3. Un paysage culturel - connaissance et savoir faire.
4. Outils et mécanismes de gestion, protection et valorisation du territoire.



Florac

J2 - MARDI 2 OCTOBRE

Montpellier > Florac

Agropastoralisme et développement durable

MATINÉE

Voyage d'étude (voir le programme détaillé)

APRÈS-MIDI

Réunion publique, dialogue entre l'international et le local à Florac : **Quelle intégration du paysage dans les stratégies de développement ? Quelle place pour les acteurs économiques dans la construction et la maîtrise d'un paysage évolutif ?**



Meyrueis

J3 - MERCREDI 3 OCTOBRE

Florac > Meyrueis

Patrimoine culturel et naturel & paysage

MATINÉE ET APRÈS-MIDI

Voyage d'étude (voir le programme détaillé)

SOIRÉE

Réunion publique dialogue entre l'international et le local à Meyrueis : **Conservation et valorisation des paysages culturels et naturels, patrimoines matériels et immatériels. Etudes de cas.**



Millau

J4 - JEUDI 4 OCTOBRE

Meyrueis > Millau

Gouvernance territoriale : comment préserver des valeurs et gérer le changement ?

MATINÉE ET APRÈS-MIDI

Voyage d'étude (voir le programme détaillé)

SOIRÉE

Réunion publique, dialogue entre l'international et le local à Millau : **Diversité et multiplicité des institutions actuelles de gestion territoriale et sectorielle & cohérence des projets de territoire.**

J5 - VENDREDI 5 OCTOBRE

Lodève

Synthèse et recommandations



Lodève



Les Causses et les Cévennes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO



Nous contacter

POUR LE CIHEAM-IAMM

François LERIN lerin@iamm.fr / 00 33 (0)6 19 55 79 19 - Gaëlle LACAZE lacaze@iamm.fr / 00 33 (0)6 46 75 76 22

POUR LE CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL

Marie-Noël TOURNOUX mn.tournoux@unesco.org / 00 33 (0)1 45 68 10 84
Aswathi CHANDRAMOHAN a.chandramohan@unesco.org / 00 33 (0)1 45 68 10 55

POUR L'ENTENTE ET L'AVECC

Sandrine LAGLOIRE slagloire@cg48.fr / 00 33 (0)4 66 49 66 32 - Gérard COLLIN ge.collin@orange.fr / 00 33 (0)6 09 76 26 61

ORGANISATION ET FINANCEMENT

Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes & Association de valorisation des espaces des Causses et des Cévennes (AVECC),

Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes - Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (CIHEAM-IAMM),

Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO dans le cadre de la Convention France-UNESCO



SOUS LES AUSPICES DE



AVEC LE SOUTIEN DU

Centre Régional Arabe pour le Patrimoine Mondial (ARC-WH)

